

L'an dix huit Cent Vingt Sept Le treize  
Du mois de mai vers dix heures du matin pardevant  
nous Andre Syrin maire de la Commune de Cassau  
Canton de Castelnaud departement de la Gironde officier  
public de l'etat civil soussigné et compare le nommé  
Mathieu Velhomme vigneron restant au Village  
de Courdot pere de l'enfant lequel a été et déclaré  
que le jour d'hier vers dix heures du matin est né  
un enfant d'un sexe masculin fils

Delhomme  
Francis  
no 15 -  
Legitime de lui Mathieu Velhomme  
et de Marie Baziaoui son épouse  
lequel enfant il nous a été présenté  
Déclarant lui donner le prénom de Francis  
en présence de Jean Malysan et de Bernard Mout  
Laboureur témoins majeurs habitans de la Commune  
qui ont déclaré au soir signer dont acte le à  
haute voix  
Syrin fils maire

L'an dix huit Cent Vingt Sept Le douze du  
mois de juin vers quatre heures de l'après midi  
pardevant nous Andre Syrin maire de la Commune de Cassau  
Canton de Castelnaud departement de la Gironde officier  
public de l'etat civil soussigné et compare le nommé  
Thomas Deyean vigneron restant au Village de Courdot  
pere de l'enfant lequel a été et déclaré que ce jour  
vers onze heures du matin est né un enfant d'un sexe  
féminin fille legitime de lui Thomas Deyean  
et de Marie Lemaire son épouse lequel enfant il nous  
a été présenté déclarant lui donner le prénom  
de Jeanne en présence de Jean Praguellan  
et de Pierre Dupuy Laboueurs témoins majeurs  
habitans de la Commune qui ont déclaré au soir  
signer dont acte le à haute voix

Deyean  
Jeanne  
no 16  
Syrin fils  
mairie



My 9.

L'an dix huit Cent Vingt Sept Le huit de  
Mois d'Avril vers deux heures de l'après midi pardevant  
nous Andre Syrin maire de la Commune de Cassau  
Canton de Castelnaud departement de la Gironde  
officier public de l'etat civil soussigné et compare  
le nommé Michel Benillon vigneron restant  
au Bourg de Cassau pere de l'enfant lequel  
a été et déclaré que ce jour vers neuf heures  
du matin est né dans sa maison un enfant  
d'un sexe féminin fille legitime de lui Michel  
Benillon et de Marguerite Border son épouse  
lequel enfant il nous a été présenté déclarant  
lui donner le prénom de Catherine en présence  
de Jean Sautat et de Pierre Dalau Vignerons  
témoins majeurs habitans de la Commune qui ont  
déclaré au soir signer dont acte le à haute  
voix  
Syrin fils  
mairie

L'an dix huit Cent Vingt Sept Le dix huit de  
Du mois de mai vers dix heures du matin pardevant nous  
Andre Syrin maire de la Commune de Cassau Canton de  
Castelnaud departement de la Gironde officier public de l'etat  
civil soussigné et compare le nommé Pierre Giraudier  
propriétaire restant au Village de Courdot pere de l'enfant  
lequel a été et déclaré que le jour d'hier vers dix heures  
de l'après midi est né dans sa maison un enfant d'un  
sexe féminin fille legitime de lui Pierre Giraudier  
et d'Anne Robert sa épouse lequel enfant il nous  
a été présenté déclarant lui donner le prénom de  
paronille en présence de Jean Duran et de Guillems  
Dubosq Vignerons témoins majeurs habitans de la  
Commune qui ont déclaré au soir signer dont  
acte le à haute voix

Giraudier  
Paronille  
no 18  
Syrin fils  
mairie